

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2018

Date de la convocation :
7 novembre 2018
Date d'affichage :
7 novembre 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 13 novembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice – 18
Présents – 15
Procuration : 1

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHE, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoints au Maire,
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, M QUINTIN, Mme GUILLO, M ETES, Mme LE CLERC, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme OGER – procuration Mme CALVEZ

Absent : Mme CORBEAU, M ANSELIN

Secrétaire de séance : Mme LE CLERC

Délibération 2018-076 / Finances locales - Divers

Objet : Logements Côtes d'Armor Habitat « Rue du Petit Chemin » – Aide à la charge foncière

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du référentiel foncier élaboré par Saint Briec Armor Agglomération en concertation avec les communes et les bailleurs sociaux, un dispositif d'aide financière permettant une atténuation de la charge foncière lors de la réalisation de logements sociaux a été instaurée.

Monsieur le Maire précise que cette aide est tripartite : agglomération, commune et bailleur social.

Dans le cadre de la réalisation de 3 logements par Côtes d'Armor Habitat Rue du Petit Chemin une participation de 19 221 € est sollicitée en application de la charte votée. Elle correspond à 37.50% de la dépense totale de 51 257 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Voix Pour : 16

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- VALIDE l'aide financière pour ces trois logements.

Le Maire, G. LE GALL.



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2018

Date de la convocation :
7 novembre 2018
Date d'affichage :
7 novembre 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 13 novembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice – 18
Présents – 15
Procuration : 1

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHE, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoint au Maire,
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, M QUINTIN, Mme GUILLO, M ETES, Mme LE CLERC, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme OGER – procuration Mme CALVEZ

Absent : Mme CORBEAU, M ANSELIN

Secrétaire de séance : Mme LE CLERC

Délibération 2018-077 / Finances locales - Divers

Objet : Logements Côtes d'Armor Habitat « Rue des Bergeons – Le Parc Moro » – Aide à la charge foncière

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du référentiel foncier élaboré par Saint Briec Armor Agglomération en concertation avec les communes et les bailleurs sociaux, un dispositif d'aide financière permettant une atténuation de la charge foncière lors de la réalisation de logements sociaux a été instaurée.

Monsieur le Maire précise que cette aide est tripartite : agglomération, commune et bailleur social.

Dans le cadre de la réalisation de 10 logements par Côtes d'Armor Habitat Rue des Bergeons (lotissement Le Parc Moro), une participation de 50 000 € est sollicitée en application de la charte votée. Elle correspond à 1/3 de la dépense totale de 150 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Voix Pour : 16

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- VALIDE l'aide financière pour ces dix logements.

Le Maire, G. LE GALL.



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 novembre 2018

Date de la convocation :

7 novembre 2018

Date d'affichage :

7 novembre 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 13 novembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice – 18

Présents – 15

Procuration : 1

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHE, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoint au Maire,
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVALL, M QUINTIN, Mme GUILLO, M ETES, Mme LE CLERC, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme OGER – procuration Mme CALVEZ

Absent : Mme CORBEAU, M ANSELIN

Secrétaire de séance : Mme LE CLERC

Délibération 2018-078 / Voirie

Objet : Travaux Syndicat Départemental d'Energie - Rénovation de deux foyers d'éclairage public rue de la Morandais

Suite à une intervention de l'entreprise BOUYGUES Energies et Services, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de notre commune, deux foyers d'éclairage public située « rue de la Morandais » sont à rénover.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Voix Pour : 16

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public - Rénovation de deux foyers rue de la Morandais (A122 – E119)** - présenté par le Syndicat Départemental d'Energie, pour un montant estimatif HT de 1 170 € (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie, ce dernier bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 % calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %, conformément au règlement financier».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le syndicat d'énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Le Maire, G. LE GALL.



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2018

Date de la convocation :

7 novembre 2018

Date d'affichage :

7 novembre 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 13 novembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice – 18

Présents – 15

Procuration : 1

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHE, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoint au Maire,
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVALL, M QUINTIN, Mme GUILLO, M ETES, Mme LE CLERC, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme OGER – procuration Mme CALVEZ

Absent : Mme CORBEAU, M ANSELIN

Secrétaire de séance : Mme LE CLERC

Délibération 2018-079 / Voirie

Objet : Projet d'aménagement de la rue des Bergeons.

Monsieur DELAPORTE, adjoint aux travaux, présente le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la rue des Bergeons. Il précise que la zone concernée se situe entre l'entrée sud de l'agglomération (la salle verte) et l'entrée du lotissement « Le Parc Moro ». Il rappelle que le projet a été élaboré par les services de Saint Briec Agglomération et qu'il a été validé par les services du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Voix Pour : 16

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **VALIDE** le projet présenté,
- **AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation, après évaluation, pour la réalisation des travaux.**

Le Maire, G. LE GALL.




CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2018

Date de la convocation :
7 novembre 2018
Date d'affichage :
7 novembre 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 13 novembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice – 18
Présents – 15
Procuration : 1

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHE, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoints au Maire,
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, M QUINTIN, Mme GUILLO, M ETES, Mme LE CLERC, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme OGER – procuration Mme CALVEZ

Absent : Mme CORBEAU, M ANSELIN

Secrétaire de séance : Mme LE CLERC

Délibération 2018-080 / Finances locales - Divers

Objet : Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, une délibération doit être prise pour le versement de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public. M. le Maire propose d'attribuer cette indemnité au titre de l'année 2018 au receveur municipal M BARBES.

Considérant qu'une collectivité locale a la liberté de décider de verser ou non l'indemnité de conseil allouée au percepteur, et que celle-ci n'est pas la contrepartie de la qualité de service que toute collectivité est en droit d'attendre des services de la direction générale des finances publiques (DGFIP),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Voix Pour : 2

Voix Contre : 12

Abstention : 2

- **DECIDE de ne pas allouer l'indemnité de conseil au titre de l'année 2018.**

Le Maire, G. LE GALL.




CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2018

Date de la convocation :

7 novembre 2018

Date d'affichage :

7 novembre 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 13 novembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice – 18

Présents – 15

Procuration : 1

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHE, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoints au Maire,
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAU, M QUINTIN, Mme GUILLO, M ETES, Mme LE CLERC, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme OGER – procuration Mme CALVEZ

Absent : Mme CORBEAU, M ANSELIN

Secrétaire de séance : Mme LE CLERC

Délibération 2018-081 / Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Tarifs salles 2019.

M. MAHE, adjoint à la vie associative, propose de modifier comme suit les tarifs communaux pour l'année 2019 en précisant que le taux d'augmentation serait de 2% par rapport à 2018.

● **Salle du Bûchon**

✓ **Prix de la location selon la manifestation**

◆ **Mariage ou repas de famille :**

	Grande Salle	Petite Salle
- 1 jour Commune	226.24 €	113.74 €
- 1 jour Hors commune	519.76 €	256.40 €
- 1 jour Association communale	175.19 €	82.38 €
- Du vendredi midi au samedi		
Commune	341.10 €	
Hors commune	640.42 €	
- Du vendredi midi au dimanche		
Commune	549.91 €	
Hors commune	949.02 €	
2 jours Commune	437.38 €	
2 jours Hors commune	828.36 €	

◆ **Apéritif :** Réservé aux habitants de Trémuson

- Grande salle : 149.65 €

- Petite Salle : 70.76 €

- Forfait pour la vaisselle : 18.57 €

◆ **Arbre de Noël :**

- Associations / Ecoles : Gratuit

- Hors commune : 336.46 €

◆ **Cinéma Théâtre Concert :**

- Commune - sans droit d'entrée : Gratuit

- Commune + droit d'entrée : 126.45 €

- Hors commune + droit d'entrée : 389.80 €

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le 16 NOV. 2018

ID : 022-212203723-20181113-DELIB2018081-DE

◆ **Bals :**

- Associations communales : 126.45 €
- Hors commune - Matinée : 350.37 €
- Hors commune - Soirée : 541.81 €

✓ **Location des couverts :**

- Particulier : 0.66 €
- Associations communales : 0.40 €

✓ **Vaisselle cassée :**

- Assiette plate	8.81 €	- Cuillère	1.64 €
- Assiette à dessert	7.56 €	- Cuillère à café	1.24 €
- Assiette creuse	8.81 €	- Pince à salade	15.32 €
- Verre	1.38 €	- Ménagère 3 pièces	6.15 €
- Flûte à champagne	2.06 €	- Tasse	4.65 €
- Carafe	1.64 €	- Soucoupe	2.40 €
- Fourchette	1.64 €	- Ramequin	2.90 €
- Couteau	2.78 €	- Cendrier	1.19 €

✓ **Caution :** 850 €

✓ **Coup de poing :** 41.76 €

✓ **Facturation heure de ménage :** 38.28 €

● **Salle de Tirel**

✓ **Caution :** 530 €

✓ **Commune :**

2.10 € par heure et par personne (scolaires)

3.18 € par heure et par personne (adultes)

✓ **Hors commune :** 8.70 € par heure et par personne

✓ **Associations extérieures :** 24.86 € par heure

✓ **Locations avec droits d'entrée et lots :**

Commune : 215.79 €

Chauffage : 290.05 €

◆ **Réunion / congrès :**

- Associations communales : Gratuit
- Hors commune - Journée : 229.72 €
- Hors commune - ½ journée : 322.52 €

✓ **Locations sans droits d'entrée :**

Commune : Gratuit

Chauffage : 290.05 €

● **Salle Star'Mor**

Loué uniquement **aux habitants de la commune :**

✓ **Caution :** 510 €

✓ **1 jour :** 85.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Voix Pour : 16

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- **VALIDE les tarifs des salles proposés ci-dessus pour l'année 2019.**

Le Maire, G. LE GALL.



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2018

Date de la convocation :
7 novembre 2018
Date d'affichage :
7 novembre 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 13 novembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice – 18
Présents – 15
Procuration : 1

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHE, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoint au Maire,
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVALL, M QUINTIN, Mme GUILLO, M ETES, Mme LE CLERC, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme OGER – procuration Mme CALVEZ

Absent : Mme CORBEAU, M ANSELIN

Secrétaire de séance : Mme LE CLERC

Délibération 2018-082 / Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Tarifs matériel / cimetière /divers communaux 2019.

M. MAHE, adjoint à la vie associative, propose de modifier comme suit les tarifs communaux pour l'année 2019 en précisant que le taux d'augmentation serait de 2% par rapport à 2018.

- **LOCATION DU MATERIEL :** Ce matériel n'est loué **qu'aux habitants de la commune.**
Tables ou Bancs : 4.22 €
Chaises : 1.08 €
Livraison : forfait de 53.39 €
- **TARIFS CIMETIERE :** Les concessions sont accordées pour 15 ans.
Columbarium : 523.23 €
Concession : 153.00 €
Cavurne : 275.40 €
Jardin du souvenir – pose de plaque : 12.24 €
- **TARIFS DIVERS**
Pose de bordures (création supplémentaire de bateau) : 2 040.00 €
Pose de buses (4,70 mètres linéaires gratuits) : 39.33 € le mètre linéaire supplémentaire
Corde de bois de chauffage sur pied : 52.21 €
Droits de place :
Par trimestre sans électricité : 52.54 €
Par trimestre avec électricité : 63.05 €
Stationnement occasionnel sans électricité : 52.54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Voix Pour : 16 Voix Contre : 0 Abstention : 0

- **VALIDE les tarifs des salles proposés ci-dessus pour l'année 2019.**

Le Maire, G. LE GALL.



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2018

Date de la convocation :
7 novembre 2018
Date d'affichage :
7 novembre 2018

L'an DEUX MIL DIX-HUIT et le 13 novembre à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LE GALL, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice – 18
Présents – 15
Procuration : 1

Membres présents : M ORGEBIN, Mme THOMAS, M MAHE, Mme CALVEZ, M DELAPORTE, Adjoints au Maire,
M LE THENO, Mme MONFORT, M BONNAIRE, M THORAVAL, M QUINTIN, Mme GUILLO, M ETES, Mme LE CLERC, Mme BREHELIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : Mme OGER – procuration Mme CALVEZ

Absent : Mme CORBEAU, M ANSELIN

Secrétaire de séance : Mme LE CLERC

Délibération 2018-083 / Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Acquisition d'un panneau lumineux d'information.

Dans la séance du conseil municipal de septembre dernier, Monsieur MAHE informait le conseil de sa réflexion sur l'acquisition de panneaux d'informations lumineux numériques, outil de communication permettant de diffuser plus largement les informations municipales, associatives et administratives.

Monsieur MAHE propose l'acquisition d'un panneau biface monochrome, de valider son emplacement, et de choisir l'entreprise en fonction de divers critères qu'il expose au conseil (type de panneau, dimensions, tarifs,...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Voix Pour : 16 Voix Contre : 0 Abstention : 0

- **décide l'acquisition d'un panneau d'information lumineux** biface monochrome qui sera installé rue de Brest (côté numérotation paire près du transformateur électrique).
- **décide de retenir l'offre de la société CENTAURE SYSTEME** pour un montant de 14 990 € HT, (dimension 128 cm x 160 cm).
- **inscrit la dépense** à l'article 2158, opération 265.
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Le Maire, G. LE GALL.

